

MEMBRES ACTIFS

Pour l'école de natation et pour chaque discipline technique, une cotisation annuelle est déterminée en fonction de la charge et des frais:

Détail de la cotisation de saison	Natation sportive	Natation de compétition				Natation artistique								Water-Polo	
	Adolescent Junior Master	Groupe A	Groupe B	Groupe Futura	Groupe Kids	Baby synchro	Initiation	J4	J3	J2	J1 Elite	Union Master Sans compétition	Union Master Compétition	17 ans et plus agés	16 ans et plus jeunes
Cotisation club	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	170.-	150.-	150.-
Frais piscine	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-	100.-
Frais d'entraîneurs	345.-	395.-	395.-	395.-	345.-	30.-	140.-	310.-	450.-	510.-	590.-	280.-	280.-	240.-	140.-
Licence Swiss Swimming	0.-	150.-	150.-	100.-	50.-	0.-	150.-	150.-	150.-	150.-	150.-	0.-	150.-	150.-	100.-
Taxes de compétitions et de tests	0.-	450.-	400.-	300.-	200.-	0.-	50.-	150.-	200.-	200.-	200.-	0.-	150.-	0.-	0.-
Total	615.-	1265.-	1215.-	1065.-	865.-	300.-	610.-	880.-	1070.-	1130.-	1210.-	550.-	850.-	640.-	490.-

Tout membre d'une autre société sportive qui émet la volonté de s'entraîner de manière régulière avec le Montreux-Natation dans le cadre de l'une de ces disciplines techniques, pour des raisons pratiques de type proximité par exemple, sera le bienvenu pour autant qu'il y a de la place mais il sera soumis à une cotisation annuelle fixe de Fr. 360.-.

RABAIS

1. Plusieurs enfants de la même famille

Si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits au Montreux-Natation avec des cotisations annuelles, la cotisation du premier enfant est complète et une réduction est appliquée à partir du deuxième enfant comme indiqué dans le tableau suivant :

Réduction pour le 2 ^{ème} enfant au club :	50.-
Réduction pour le 3 ^{ème} enfant au club :	100.-
Réduction pour le 4 ^{ème} enfant au club :	150.-

2. Membres pratiquant plusieurs disciplines

Dans ce cas de figure, le membre ne paie qu'une fois la cotisation de base (club), des frais d'entraîneurs et des frais piscine. Seules les taxes de compétitions/tests et les licences de chaque discipline sont à payer pour autant que le membre pratique de la compétition.

3. Inscription après début de saison

Pour des inscriptions arrivant après le début de saison , une réduction de 40.- frs est accordée par mois de différence par rapport au début de saison.

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE PAIEMENT

Pour les disciplines techniques, les deux premières leçons peuvent être considérées comme leçons d'essai et ne feront l'objet d'aucune facturation, hormis le paiement de l'entrée à la piscine.

Les cotisations sont payables dans les 30 jours dès réception du bulletin de versement. Si elles ne sont pas payées passé ce délai, un rappel sera envoyé avec une majoration de Fr. 10.- et un nouveau délai de paiement de 30 jours. Après ce nouveau délai, la carte d'entrée à la piscine sera bloquée.

Les mêmes règles sont applicables aux inscriptions pour un membre inscrit pour un trimestre de cours d'école de natation (cotisations).

En cas de démission en cours de saison, un remboursement de cotisation sera étudié de cas en cas, sauf pour les frais de licence et des frais de piscine.

Les personnes qui souhaiteraient payer en plusieurs versements, sont priées de prendre contact avec le caissier du club pour trouver un arrangement: Christophe Rollot (portable: +41 79 213 89 39 & email: c.rollot@bluewin.ch).